



Dossier de l'OHI n° S1/5051

**LETTRE CIRCULAIRE 38/2017**  
**8 juin 2017**

**PROPOSITION DE CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL DE L'UN-GGIM SUR LES  
INFORMATIONS GEOSPATIALES MARITIMES**

Références :

- A. LC de l'OHI 66/2011 du 3 novembre - *Participation de l'OHI au comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale*
- B. Document de l'Assemblée de l'OHI A.1/WP1/01 - *Rapports sur les travaux de l'OHI pour la période 2012-2016 - Programme de travail n° 1 - Affaires générales*
- C. LC de l'OHI 38/2016 du 16 août - *Sixième session du comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM)*
- D. Document de l'Assemblée de l'OHI A.1/MISC/03/Rev1 - *Liste des décisions de la 1<sup>ère</sup> session de l'Assemblée de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La référence A rapportait la création par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) d'un comité d'experts des NU sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM), ainsi que les opportunités qu'une participation offre à l'OHI et aux organisations de ses Etats membres de sensibiliser et de susciter un intérêt et un soutien descendants des gouvernements envers les programmes hydrographiques nationaux.

2. Suite à la décision de l'ECOSOC en 2016 d'élargir et de renforcer le mandat du comité pour devenir l'organe des NU compétent dans le domaine de l'information géospatiale, l'UN-GGIM joue un rôle prépondérant dans l'établissement d'un programme relatif à la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et dans la promotion de son utilité face aux principaux défis mondiaux, en particulier en ce qui concerne l'Agenda 2030 des NU pour le développement durable. L'UN-GGIM est le forum des NU permettant une liaison et une coordination internes aux Etats membres, et entre les Etats membres, les organisations internationales et les parties prenantes, en vue d'instaurer une coordination et une cohérence dans la gestion de l'information géospatiale, y compris pour l'environnement marin.

3. Depuis 2011, le Secrétariat de l'OHI a représenté l'OHI lors des réunions annuelles de l'UN-GGIM et de plusieurs de ses forums intersessions de haut niveau, et a contribué activement aux items pertinents de leur ordre du jour. Comme rapporté aux Etats membres lors de la première session de l'Assemblée de l'OHI (A-1), la participation de l'OHI a permis d'accroître la reconnaissance de la nécessité de considérer le domaine des informations géospatiales maritimes comme partie intégrante des travaux de l'UN-GGIM (cf. référence B).

4. Comme annoncé dans la référence C, la 7<sup>ème</sup> session de l'UN-GGIM se tiendra du 31 juillet au 4 août 2017 au siège des NU à New-York. Le Secrétariat de l'OHI a reçu la confirmation que l'UN-GGIM traitera spécifiquement pour la première fois des informations géospatiales maritimes lors de cette session. En particulier, comme mentionné dans le cadre des discussions relatives à la proposition 7 au cours de l'A-1, il est proposé de créer un nouveau groupe de travail en vue d'élaborer des orientations de haut niveau appropriées en matière de disponibilité et d'accessibilité d'informations géoréférencées exhaustives qui aideront les Etats membres des NU à développer des priorités stratégiques, à prendre des décisions et à mesurer et suivre les résultats dans l'environnement marin. En d'autres termes, l'UN-GGIM se concentre à présent sur la fourniture d'orientations de haut niveau aussi bien en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) que de SDI terrestres.

5. Le Secrétariat de l'OHI considère que l'inclusion du domaine maritime dans les travaux de l'UN-GGIM est une évolution logique et utile, ainsi qu'une reconnaissance du rôle et de l'influence exercés par le Secrétariat de l'OHI ces dernières années pour le compte de ses Etats membres au sein de l'UN-GGIM. Cela permettra, pour la première fois, de fournir des orientations de haut niveau à l'échelle mondiale et d'encourager les gouvernements à réunir la terre et la mer, pour ce qui est des informations géospatiales.

6. Il est attendu que le rôle et l'inclusion de l'OHI dans un groupe de travail s'intéressant aux informations géospatiales maritimes seront reconnus spécifiquement dans la proposition de mandat, étant donné qu'un nombre significatif de questions qui seront examinées par le groupe de travail sont traitées en détail dans le programme de travail de l'OHI. Les sujets communs incluent les MSDI, la bathymétrie participative, l'échange de données et l'interopérabilité des données.

7. Comme indiqué par le secrétaire général lors de l'A-1, il est maintenant plus que jamais vital que l'OHI ainsi que les représentants de ses Etats membres jouent un rôle actif dans les travaux de l'UN-GGIM et en particulier au sein du groupe de travail sur les informations géospatiales maritimes proposé par l'UN-GGIM.

8. Par conséquent, et conformément à la décision 22 de l'A-1 (cf. référence D) tous les Etats membres sont invités à s'assurer que, au minimum, leurs délégations nationales qui participent à l'UN-GGIM soient pleinement informées de toutes les questions ou conséquences pertinentes relatives à l'hydrographie qui pourraient être abordées, et, lorsque c'est possible, que les représentants des Etats membres de l'OHI se joignent à leurs délégations nationales et contribuent directement aux travaux de l'UN-GGIM.

9. Le mandat de l'UN-GGIM demande aux Etats membres des NU ... *de choisir des experts ayant des connaissances particulières dans les domaines étroitement liés des relevés topographiques, de la géographie, de la cartographie, de la télédétection, des systèmes d'information géographique terrestres ou maritimes et de la protection de l'environnement.* Dans ce contexte, les représentants des Etats membres de l'OHI sont les *experts ayant des connaissances particulières* tout indiqués pour toute discussion au sein de l'UN-GGIM en lien avec les informations géospatiales maritimes.

10. Dans le même temps, le Secrétariat de l'OHI continuera d'entretenir son étroite liaison avec le Secrétariat de l'UN-GGIM et représentera l'Organisation à toutes les réunions pertinentes à chaque fois que les ressources le permettront.

11. Des renseignements concernant l'UN-GGIM ainsi que les détails de sa prochaine session peuvent être consultés sur le site web de l'UN-GGIM à l'adresse : <http://ggim.un.org>. Les documents de la session seront mis en ligne, au fur et à mesure de leur disponibilité, à l'adresse : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Robert WARD  
Secrétaire général